

Concept de Sécurité/Urgence de la Maternelle Aux Mille Couleurs



Table des matières

1.	Numéro d'urgence :.....	3
2.	Pharmacie de la maternelle	3
3.	Administration de médicaments	4
4.	Stockage des produits de nettoyage et produits dangereux	4
5.	Sécurité à l'extérieur	4
6.	Sécurité à l'intérieur	4
7.	Maladie.....	5
8.	Premiers gestes lors d'un accident/urgence	5
9.	Informations à transmettre aux secours.....	6
10.	Conduite générale du personnel envers l'enfant blessé/malade	6
11.	Protocole d'évacuation en cas d'incendie.....	6
12.	Protection de l'enfant.....	7
13.	Mort d'un enfant/ d'un membre du personnel	7

Le concept de sécurité/Urgence de la maternelle « Aux Mille Couleurs » a été rédigé dans le but de définir les protocoles d'actions et de conduites à suivre en cas de diverses urgences. Le personnel suit fréquemment des formations d'urgence (Feu, 1^{er} secours, évacuations...). Une liste des présences est tenue chaque jour. Les numéros d'urgence et de tous les parents sont enregistrés sur le téléphone de la maternelle.

1. Numéro d'urgence :

144 Ambulance
117 Police
118 Pompier
145 Intoxication

Hôpital : 026 306 00 00
Pédiatre : 026 564 44 44
SEJ : 026 305 15 30
Julien : 079 700 42 13
Pharmacie la Tête Noire : 026 651 92 92

- Une liste de téléphone avec tous les numéros des détenteurs de l'autorité parentale ou des personnes de contact des enfants est visible dans le local et enregistrée sur le téléphone de la maternelle. Cette liste est obligatoire avec le groupe en cas de promenades à l'extérieur.
- En cas d'urgence nous allons appeler les détenteurs de l'autorité parentale, ensuite des personnes de contact. Si cela est nécessaire, nous appellerons les services publics compétant.

2. Pharmacie de la maternelle

- La maternelle possède une pharmacie d'urgence avec des gants, des pansements, du désinfectant, une pince à épiler, une poche de glace, un thermomètre, un masque de BLS, un spray répulsif contre les moustiques/tiques, une pince à tiques et une crème solaire. La maternelle ne possède aucun médicament.
- Le contrôle se fait avant chaque sortie en extérieur et au retour afin de compléter la pharmacie si nécessaire avant la prochaine sortie.
- Tous les 6 mois, le responsable ira à la pharmacie faire un contrôle afin de mettre à jour la trousse de secours.
- Lors des cours de sécurité (1^{er} secours, feu...) le personnel se tiendra à jour des nouvelles normes de secours et fera le nécessaire pour être à jour.
- La trousse de secours se trouve en hauteur dans le bureau du personnel. Elle sera visible et accessible facilement pour faciliter la prise en charge du blessé. Le personnel connaît l'endroit et le laisse hors de portée de l'enfant.

3. Administration de médicaments

- Si votre enfant présente des signes de maladies, il ne pourra pas fréquenter la maternelle. Pour les maladies transmissibles, veuillez-vous référer au tableau des recommandations d'éviction (pré)scolaire pour maladies transmissibles qui se trouve sur notre site internet ou directement vers le personnel.
- En cas de traitement prescrit par un médecin, une décharge pour le médicament doit être fournie par le représentant légal de l'enfant. La décharge est disponible par mail et sera fournie lors de l'inscription. Si le parent souhaite administrer un traitement sans l'autorisation d'un professionnel, il faut également faire la décharge pour que l'enfant reçoive le traitement.
- Concernant la fièvre, à partir de 38° vous serez avertis par téléphone. À partir de 38,5° l'enfant doit rentrer chez lui.
- Bien sûr que l'état général de votre enfant est pris en compte. Un enfant peut mieux se reposer et guérir dans son environnement familial et calme.

4. Stockage des produits de nettoyage et produits dangereux

- Les produits de nettoyage et les produits dangereux sont tenus hors de portée des enfants.

5. Sécurité à l'extérieur

- La maternelle ne possède pas d'extérieur. De ce fait le personnel se rend sur des lieux adaptés pour les enfants (place de jeux, terrains de sport, salle de gym...)
- Lors de balade, il y a toujours deux adultes qui sont présents pour garantir la sécurité.
- Dans le sac à dos des balades, il y aura la liste des numéros d'urgence ainsi que les numéros des parents, le téléphone de la maternelle, la pharmacie de secours et les traitements personnels en cas de besoin. Les triangles routiers et des habits adéquats à la météo seront toujours pris avec. Le personnel compte régulièrement le nombre d'enfants. Un habillement correct sera toujours contrôlé et adapté à la météo.

6. Sécurité à l'intérieur

- Pour la sécurité intérieure, les fenêtres ne sont pas accessibles aux enfants, les prises électriques sont sécurisées par des moyens adéquats. La petite cuisinette sera faite par des professionnels et sécurisée pour éviter les accidents. Le mobilier vient des fabricants spécialisés dans les mobiliers destinés aux enfants. La porte de la maternelle sera fermée à clef lorsque les enfants sont présents.
- Un adulte accompagne l'enfant lorsqu'il a besoin de se rendre aux toilettes.
- En cas de moments compliqués pour l'enfant, un coin repos sera à sa disposition.

7. Maladie

- Si un enfant se sent mal ou présente des symptômes, le personnel éducatif évalue la situation et prend en charge l'enfant pour qu'il soit confortable le temps que les parents arrivent chercher leur enfant.
- Si un enfant fait une réaction allergique connue, le personnel éducatif suivra la marche à suivre écrite que le parent a transmis à la structure.
- Si un enfant contracte une maladie transmissible, veuillez-vous référer au document des recommandations d'éviction (pré)scolaire pour maladies transmissibles qui se trouve sur notre site internet et qui sera donné lors d'une inscription.

8. Premiers gestes lors d'un accident/urgence

Ce protocole prend en charge les accidents légers/moyens/graves, accidents dentaires, les coupures, les chutes, les entorses, contusions, fractures, brûlures, chocs électriques, empoisonnements, insolation, piqûres d'insectes et tout autres accidents de la vie en communauté. Le personnel aura toujours des gants stérilisés et se désinfectera les mains.

→ Observer

Évaluer la situation
Que s'est-il passé ?
Qui est impliqué ?
Y a-t-il des blessés ? Si oui qui et combien ?

→ Réfléchir

Écarter tout danger pour le blessé/malade
Écarter tout danger pour les autres enfants
Écarter tout danger pour les sauveteurs

→ Agir

Protéger et signaler le lieu
Prendre les mesures nécessaires
Donner les premiers secours et avvertir les secours

- Un membre de l'équipe s'occupe du blessé/malade et appelle les services compétents et les parents. L'autre membre de l'équipe éloigne les enfants et prend soins d'eux. En cas d'urgence, demander de l'aide à l'AES ou au bureau communal.
- Si besoin, accompagner l'enfant à l'hôpital jusqu'à l'arrivée des parents. Donner les faits si possibles par écrit aux parents et rester auprès d'eux si nécessaire pour les soutenir.
- En cas de brûlure il faut appliquer le 3x10. En cas de chute, penser au PLS et faire le BLS-AED.

9. Informations à transmettre aux secours

• Transmettre les noms/prénoms	• Répondre aux questions
• Transmettre l'institution	• Appeler les parents
• Transmettre l'adresse	• Appeler l'aide rapidement
• Expliquer les faits	• Rester près des autres enfants
• Transmettre N° téléphone	•
• Donner les infos sur le blessé	•

10. Conduite générale du personnel envers l'enfant blessé/malade

• Protéger l'enfant	• Observer les mouvements
• Faire le PLS (si nécessaire)	• Observer si raideur
• Observer les yeux	• Température corporelle
• Observer l'état de conscience	• Observer la respiration
• Calmer et rassurer l'enfant	• Position confortable pour l'enfant
• Faire les gestes 1 ^{er} secours	• Rester calme
• Sueurs et/ou pâleurs	• Corps bleuté

11. Protocole d'évacuation en cas d'incendie

- Dans un premier temps, le personnel rassemble les enfants dans un endroit sécurisé.
- S'il s'agit d'un petit feu, essayez de l'éteindre à l'aide des connaissances acquises.
- Si ce n'est pas possible, appelez le 118 et évacuez le bâtiment si les escaliers sont libres. Si ce n'est pas possible, suivre la marche à suivre donnée par les pompiers.
- Avant de quitter les locaux, rassemblez tous les enfants et vérifiez qu'ils soient tous présents dans le même endroit en sécurité.
- Le personnel ferme portes et fenêtres. Si trop de fumée se met à se mettre à genoux pour évacuer. Protégez la respiration des enfants avec un tissu. Une fois sur le point d'évacuation, refaire le contrôle nominal et attendre les pompiers. Le protocole est régulièrement mis à jour avec le service du feu et des exercices peuvent être effectués pour le bon déroulement en cas de feu réel.

12. Protection de l'enfant

- Si le bien-être de l'enfant est menacé par son environnement familial et que le personnel se doute de maltraitements physiques ou psychiques, le personnel recense les faits dans un document, il prendra contact avec le SEJ pour pouvoir obtenir l'aide des services compétents afin de prendre en charge le cas au mieux.
- S'il y a une disparition de l'enfant ou l'un des proches de l'enfant, le personnel prend contact avec un représentant légal de l'enfant pour se renseigner. S'il y a vraiment une disparition, le personnel avisera la police.
- Selon les situations familiales, il peut arriver qu'un membre de la famille n'ait pas le droit de garde/visite envers l'enfant. Cette personne n'aura pas le droit de venir chercher l'enfant à la maternelle. Les parents fournissent la décision du tribunal et une photo de la personne concernée.

Si cette personne se présente, le personnel appelle un représentant légal pour lui informer de la situation. Pendant ce temps, la maternelle se ferme à clef à l'intérieur. Nous attendons calmement la venue du représentant légal. Si la situation devient dangereuse pour un membre du personnel, un enfant, un parent ou une autre personne présente sur place la maternelle avisera la police.

13. Mort d'un enfant/ d'un membre du personnel

- Si cela devait arriver sur le lieu de la maternelle, tout le monde sera mis dans une autre pièce (bureau communal, AES...) afin de laisser les 1er secours travailler sans gêne et pour protéger les personnes présentes sur le lieu de l'accident. Un membre du personnel avertira les secours, la police pour le constat, les parents de l'enfant et le SEJ. Une autre personne s'occupera des enfants dans un endroit calme.
- Pour ce qui est de la suite et de l'annonce aux membres de l'association, aux autres parents et enfants, le personnel se conforme aux souhaits des parents du défunt.
- Faire les démarches en collaboration et respecter le choix de la famille.
- Faire preuve d'empathie envers les enfants et leur expliquer ce qu'il s'est passé.
- Si un enfant a perdu un proche, la maternelle se montrera empathique envers les émotions que l'enfant pourrait amener.

